

Notes manuscrites de Pierre Werner sur le transfert de compétences nationales aux institutions communautaires

Légende: Observations de Pierre Werner quant à la note de Brouwers, président du comité de politique conjoncturelle du groupe Werner, du 22 juillet 1970, sur le transfert, lors de la phase finale de l'union monétaire, des compétences nationales aux institutions communautaires.

Source: Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg.

Copyright: (c) Archives familiales Pierre Werner

URL:

http://www.cvce.eu/obj/notes_manuscrites_de_pierre_werner_sur_le_transfert_de_competences_nationales_aux_institutions_communautaires-fr-f3eb47b1-14dc-41bf-987a-38e08bd30956.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

- 1) ~~La~~ La réglementation doit porter sur des objectifs concrets tels que la création de liquidités. Faut-il alors aller jusqu'à réglementer les déficits budgétaires? L'harmonisation de la création de liquidités doit intervenir dès la 1^{ère} étape.
- 2) La compétence de l'organe central de politique éco. et monétaire ne saurait être partagée avec celui qui définit la politique. Il s'agit plus sur la procédure que sur le contenu (exemple politique agricole)
- 3) Federal Reserve System -
Une politique nat. de crédits peut-elle substituer à l'effet de la politique communautaire la condition de ne pas la contredire.
- 4) Dollar à son système bi-caméral.
Structure des l'exécutif et de
- 5) ~~Le fait~~ parlementaire. Faut-il le préjuger?

Donner - nous préjuger de la structure et de l'organisation des pouvoirs publics

7.3.